

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 6^e/03
Séance du 1^{er} DEC. 2007

BUDGET PRIMITIF 2008 EQUIPEMENTS RURAUX (C02) - ELECTRIFICATION RURALE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 21 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire, au titre des programmes d'investissement dans le domaine des Equipements Ruraux 2008 - Electrification Rurale, les montants globaux de 400 000 € au titre des Autorisations de Programme et de 250 000 € en Crédits de Paiement, selon détail en annexe ;
- décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la 6^{ème} Commission pour le Programme d'Aide à l'Electrification (Communes).
- d'approuver les nouvelles modalités d'aide pour les opérations dites « au coup par coup », telles que proposées dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions